

POSITION



Continuons à prendre soin de notre santé : Fêtons la fin et le début de l'année avec modération !

Paris, le 17 décembre 2020.

A l'issue d'une année difficile et dans un contexte sanitaire toujours préoccupant, les Français se retrouveront à l'occasion des fêtes de fin d'année. L'esprit de responsabilité dont chacune et chacun a fait preuve depuis le début de la pandémie a aussi concerné la consommation de boissons alcoolisées.

Les Français ont en effet été attentifs à leur consommation d'alcool durant la crise sanitaire, comme l'indiquent les enquêtes officielles¹. Ils confirment par ailleurs, dans leur très grande majorité (76%²), le choix d'une consommation responsable, qui s'observe également dans les statistiques depuis de nombreuses années : diminution de la consommation globale³ et évolution positive de la plupart des indicateurs sur le risque alcool⁴. Ces résultats confirment la nécessité de poursuivre une démarche de prévention régulière et exigeante et de promouvoir les repères de consommation⁵.

Associées en particulier aux repas festifs et aux célébrations, les boissons alcoolisées constituent pour beaucoup d'entre nous un élément de partage et de convivialité qui nous accompagne traditionnellement durant les fêtes. Malgré le couvre-feu, une attention particulière devra être portée au 31 décembre, en général facteur de surconsommation, qui de plus, ne sera pas cette année encadré par les professionnels dû à la fermeture des cafés-hôtels-restaurants et des discothèques. La question du retour (avant 20h ou après 6h) devra être anticipée pour éviter toute prise de risque au volant. Conducteur désigné, test d'alcoolémie, transports en commun, les solutions sont connues des Français.

De façon générale et tout au long de l'année, *Prévention et Modération* encourage les consommateurs à s'interroger en conscience et régulièrement sur leur comportement vis-à-vis de l'alcool en utilisant les outils mis à leur disposition par les agences sanitaires, qui permettent d'évaluer sa consommation sur la base des repères à moindre risque ou son risque de dépendance (test DETA⁶). L'ensemble de ces informations donnent à chacun les moyens de gérer, en toute liberté, le niveau et la fréquence de ses consommations, ou d'observer s'il le souhaite des périodes de non-consommation.

« Une consommation de boissons alcoolisées fondée sur la convivialité et la maîtrise des risques liée à l'application des repères de consommation est le modèle promu par nos producteurs et nos filières. Je sais qu'il est partagé par les Français, à qui je souhaite en cette période si particulière d'excellentes fêtes de fin d'année », déclare Michel Gayraud, Président de *Prévention et Modération*.

A propos de Prévention et Modération : créée en 2019 par Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux et la Fédération Française des Vins d'Apéritif, l'association *Prévention et Modération* a pour mission de fédérer l'ensemble des initiatives des organisations professionnelles en matière de consommation responsable des boissons alcoolisées.

Les programmes de l'association se développent principalement dans trois directions :

- Prévention des comportements à risque.
- Promotion des comportements responsables.
- Engagement des professionnels dans la prévention.

www.preventionetmoderation.org

¹ 24% des Français ont diminué leur consommation durant le confinement et 65% n'ont pas modifié leurs habitudes - <https://www.santepubliquefrance.fr/quel-impact-du-confinement-sur-la-consommation-des-francais>

² 76% des Français respectent les nouveaux repères officiels de consommation à moindre risque - <https://www.santepubliquefrance.fr/barometre-sante-2017>

³ Elle a diminué de plus de 50% sur les 50 dernières années et est devenue plus occasionnelle. La consommation quotidienne est par exemple passée de 24% en 1992 à 10% en 2017 <http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/index.html>

⁴ Notamment diminution de la mortalité de 16% depuis 2015 ou baisse du binge drinking de 25% et de la consommation régulière de 31% à 17 ans depuis 2014 <http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/index.html>

⁵ Maximum 10 verres par semaine, maximum 2 verres par jour et des jours dans la semaine sans consommation

⁶ <https://www.anpaa.asso.fr/testalcool.pdf>